



# CONCENTRATIONS 2019-2020



## PRIORITÉS

Le Séminaire est fier de s'adapter aux besoins des élèves et d'offrir un programme de perfectionnement qui permet aux jeunes d'intégrer à leur horaire scolaire la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle. Notre école mettra toujours la priorité sur la réussite scolaire et sur l'excellence. Pour ce faire, il faut une rigueur et un encadrement sans faille tout en ayant du plaisir. Il est primordial de laisser le jeune se réaliser à travers une passion permettant ainsi de créer un sentiment d'appartenance.

**Vivre ses passions, sans compromettre sa réussite scolaire, c'est ça la concentration !**

## PÉDAGOGIE

- L'élève suit deux périodes de 60 minutes de concentration par semaine.
- De manière générale, les concentrations ont lieu pendant la consolidation (période d'études) et pendant l'heure du dîner.
- L'élève assiste à 100 % de ses cours afin de pouvoir être actif tout en persévérant à l'école (sauf pour la concentration hockey);
- Afin de permettre aux élèves de bien se préparer aux examens de fin d'année, les concentrations se terminent le 1<sup>er</sup> mai. (\*À noter que les concentrations arts visuels et musique stage band se terminent le 23 mai, lors du vernissage et du concert annuel.)
- Au besoin, un élève en difficulté pédagogique peut se voir retirer temporairement du programme de concentration pour améliorer ses résultats scolaires. Il est de la responsabilité de l'élève de faire les efforts nécessaires à sa réintégration rapide, car aucun remboursement ne sera effectué.

## Pour vous inscrire

**Remettre le paiement et cette fiche d'inscription signée par un parent.**

**La date limite pour vous inscrire est le mercredi 4 septembre.**

**Les activités débuteront dans la semaine du 16 septembre.**

Nom de l'élève - niveau	
Concentration choisie	
Argent - Chèque Chèques postdatés	
Signature du parent <b><u>(Obligatoire)</u></b>	

## Pour toute information ou pour inscription

M. Martin Renaud, technicien en loisirs (sports + robotique), 418-549-0190 poste 318  
M<sup>me</sup> Chanlate Bourbonnais, technicienne en loisirs (socioculturel), 418-549-0190 poste 316

## POLITIQUE DE PAIEMENTS

- Pour confirmer l'inscription, vous devez remettre ce formulaire dûment complété aux techniciens en loisirs ou au Service des finances de l'école et ce, accompagné des paiements.
- Il est possible de payer en 1 versement daté du 6 septembre 2019 ou en 3 versements aux dates suivantes : 6 septembre, 11 octobre et 8 novembre 2019.
- Le Séminaire peut retirer un jeune d'une activité si l'inscription n'est pas complétée.
- Un jeune qui pratique deux interscolaires différents (excluant les concentrations) peut obtenir, s'il en fait la demande, une réduction 20% sur sa 2<sup>e</sup> inscription (sur le coût d'inscription le moins élevé).

√	Concentrations	COÛT D'INSCRIPTION Année 2019-2020			
		En 1 versement	En 3 versements		
		6 septembre	6 septembre (25%)	11 octobre (25%)	8 novembre (50%)
	Arts visuels	500\$	125\$	125\$	250\$
	Basketball	350\$	87.50\$	87.50\$	175\$
	Danse	500\$	125\$	125\$	250\$
	Hockey	1175\$	293.75\$	293.75\$	587.50\$
	Hockey – gardien de but	850\$	212.50\$	212.50\$	425\$
	Informatique / robotique	500\$	125\$	125\$	250\$
	Musique stage band	500\$	125\$	125\$	250\$
	Volleyball	350\$	87.50\$	87.50\$	175\$

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- Le jeune qui démissionne de son activité doit obligatoirement se présenter au Service des finances pour signer le formulaire d'abandon. Ceci est obligatoire pour procéder au remboursement. Cette démarche est la responsabilité de chaque élève.
- Dès l'inscription du jeune, 25% des frais d'inscription ne seront pas remboursés\*. Après le début des activités, 50% des frais d'inscription ne seront pas remboursés. Aucun remboursement ne sera accordé 45 jours après le début de l'activité.

*\* Le premier versement correspond à 25 % du coût de l'inscription.*

# SDEC